

ASPTT NANCY
Association régie par la Loi de 1901
Siège social : 31 bis avenue du Général Leclerc
54000 NANCY

RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR
LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

ASPTT NANCY
Association régie par la Loi de 1901
Siège social : 31 bis avenue du Général Leclerc
54000 NANCY

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR
LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

ASPTT NANCY
Association régie par la Loi de 1901
Siège social : 31 bis avenue du Général Leclerc
54000 NANCY

RAPPORT
DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR
LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2009** sur :

- ✓ Le contrôle des comptes annuels de l'Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ✓ La justification de mes appréciations ;
- ✓ Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS
--

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les **PA** éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- ✓ Le soutien apporté par la Fédération des ASPTT a été maintenu.
- ✓ Les sources de financement de l'Association sont essentiellement constituées des subventions des collectivités territoriales.

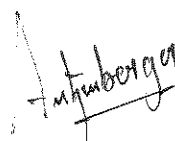
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres d'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Ludres, le 17 Mai 2010



Philippe ANTZENBERGER

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Nancy

Désignation de l'entreprise : ASPTT NANCY

Adresse de l'entreprise : 31 Bis Avenue du Général Leclerc B.P.4001 54000 NANCY

Numéro SIREN : 77561541200068

Code APE : 926 C

Edité le : 03/06/2010

RUBRIQUES		Bilan au 31/12/2009			31/12/2008	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	330	330			
	Terrains					
	Agencements terrains	22 062	22 062			
	Constructions					
	Constructions sur sol d'autrui	579 284	558 056	21 228	22 606	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 804	33 934	870	1 176	
	Autres immobilisations corporelles	175 150	171 563	3 586	7 117	
	Immobilisations de règle et de droit					
	Provisions pour dépréciation immo corpo					
	Immobilisations en cours					
Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	811 300	785 616	25 684	30 899	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Titres de participation					
	Prêts				1 000	
	Dépôts et cautionnements	2 436		2 436	2 436	
	Autres créances immobilisées					
	Provisions pour dépréciations immos financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 436		2 436	3 436	
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE(I)	814 065	785 946	28 120	34 335	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements				
		Marchandises				
		Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés				
		Créances sociales	606		606	
		Créances fiscales				
		Subventions à recevoir	70 861		70 861	56 600
		Autres créances	1 350 110		1 350 110	1 344 009
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement				
		Disponibilités	164 162		164 162	254 595
Charges constatées d'avance		14 885		14 885	15 091	
	TOTAL ACTIF CIRCULANT(II)	1 600 625		1 600 625	1 670 295	
Comptes régul.	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
	Ecarts de conversion actif (IV)					
	TOTAL GENERAL (I à IV)	2 414 690	785 946	1 628 745	1 704 630	

Ph. ANTZENBERGER
Commissaire aux Comptes

RUBRIQUES		Bilan au	31/12/2009	31/12/2008
		Exercice N		Exercice N-1
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES	Fonds associatif sans reprise		
		Ecarts de réévaluation sans reprise		
		Réserves	604 226	604 226
		Report à nouveau	-550 203	-542 604
		Résultat de l'exercice	7 177	-7 599
	AUTRES FONDS	Fonds associatif avec reprise		
		Ecarts de réévaluation avec reprise		
		Subventions d'investissement sur biens non renouvelables (1)		
		Droits des propriétaires (commodat)		
		Comptes de liaison des établissements		
TOTAL (I)		61 201	54 023	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	TOTAL (II)			
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement			
	Sur autres ressources			
	TOTAL (III)			
DETTES	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		350 710	
	Dépôts et cautionnements			
	Autres emprunts et dettes financières	1 225 481	895 481	
	Découverts bancaires et postaux	1 410	86 544	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	182 863	173 773	
	Dettes fiscales et sociales (2) (3) (4)	67 815	73 725	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Compte régular.	Autres dettes (5)	67 760	46 486	
	Produits constatés d'avance	22 215	23 888	
TOTAL (IV)		1 567 544	1 650 606	
(V)				
TOTAL GENERAL (I à V)		1 628 745	1 704 630	
REVOIS	(1)	Dont amortissements subventions d'investissement non renouvelables	223 218	223 218
	(2)	Dont dettes sur rémunérations	12 891	11 167
	(3)	Dont charges sociales	30 591	38 854
	(4)	Dont dettes fiscales	23 727	23 704
	(5)	Dont autres charges à payer	67 123	46 486

Ph. ANTZENBERGER
Commissaire aux Comptes

Désignation de l'entreprise : ASPTT NANCY

Edité le : 03/06/2010

		Exercice au 31/12/2009	Exercice N-1 31/12/2008
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de produits finis	21 149	31 724
	Prestations de service		
	Ventes de marchandises	12 820	9 029
	Produits des activités annexes	23 720	45 512
	Total des ventes de marchandises	57 689	86 265
	Subventions de fonctionnement	1 136 755	1 362 701
	Autres subventions		
	Total des subventions de fonctionnement	1 136 755	1 362 701
	Cotisations	344 090	345 512
	Quote part sub invest virée au compte de résultat		
	Produits divers de gestion courante	352 244	347 278
	Reprises sur amortissements et provisions		
	Transferts de charges d'exploitation	40 007	17 269
	Total des autres produits	736 340	710 058
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 930 785	2 159 024	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières	38 401	37 702
	Autres appro./RRRO/Frais accessoires d'achat	-93	
	Achats de marchandises à revendre		
	Total des achats de marchandises	38 308	37 702
	Variations de stocks Matières Premières et de Marchandises		
	Total des variations des stocks de marchandises		
	Achats de matières et fournitures non stockées	137 342	130 276
	Sous traitance générale	1 088	2 099
	Redevances et crédits bails	41 844	37 289
	Locations	29 637	45 126
	Charges locatives et de copropriété		
	Entretien et réparations	32 943	26 485
	Primes d'assurances	15 019	15 409
	Divers services extérieurs / RRRO sur services extérieurs	1 500	55
	Personnel extérieur à l'association	3 256	990
	Rémunérations intermédiaires et honoraires	28 683	22 612
	Publicité - Publications - Relations publiques	58 147	21 336
	Transports et déplacements du personnel		
	Déplacements missions et réceptions	15 047	8 298
	Frais postaux et de télécommunication	30 139	31 462
	Frais bancaires et assimilés	2 581	4 251
	Divers / RRRO sur autres services extérieurs	214	292
	Total autres achats et charges extérieures	397 441	345 980
Ph. ANTZENBERGER Commissaire aux Comptes	TOTAL DES CONSOMMATIONS	435 749	383 682
	MARGE SUR CHIFFRE D'AFFAIRES	1 495 036	1 775 342

		Exercice au 31/12/2009	Exercice N-1 31/12/2008
CHARGES	Impôts et taxes sur rémunérations état	17 462	23 230
	Impôts et taxes sur rémunérations autres organismes	6 265	12 923
	Impôts directs et indirects état	11 440	11 990
	Taxes diverse autres organismes		
	Total impôts et taxes	35 167	48 143
	Rémunérations du personnel	408 554	515 659
	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	121 170	155 881
	Autres charges sociales	3 442	20 113
	Total charges de personnel	533 167	691 654
	Redevances pour concessions etc...	439	497
	Pertes sur créances irrécouvrables		
	Charges diverses de gestion sportive	880 043	1 052 899
	Total des charges de gestion courante	880 482	1 053 396
	Subventions attribuées par l'association	30 000	
Total des autres charges	30 000		
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements et provisions sur charges	7 074	8 712
	Total amortissements et provisions	7 074	8 712
	TOTAL DES CHARGES	1 485 890	1 801 904
	RESULTAT D'EXPLOITATION	9 146	-26 562
	Revenus des valeurs mobilières de placement		4 218
	Produits nets / cessions de valeurs mobilières placées		
	Autres produits financiers		
	Total des produits financiers		4 218
	Charges d'intérêt	8	1 398
	Autres charges financières		2 808
	Dotations aux amortissements et provisions sur charges financières		
	Total charges financières	8	4 206
	RESULTAT FINANCIER	-8	12
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	9 138	-26 550	
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels / opérations de gestion	36 191	29 355
	Produits des cessions d'actifs		
	Quote-part des subventions d'investissement		
	Produits exceptionnels	5 598	20 482
	Total des produits exceptionnels	41 789	49 837
	Charges exceptionnelles / opérations de gestion	234	1 032
	Valeurs comptables d'éléments d'actifs cédés		
	Dotations aux amortissements et provisions / charges exceptionnelles	43 515	29 854
	Total des charges exceptionnelles	43 749	30 886
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 961	18 951	
Impôts sur les sociétés			
SOLDE INTERMEDIAIRE	7 177	-7 599	
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	Ph. ANTZENBERGER		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	Commissaire aux Comptes		
EXCEDENT (OU DEFICIT)	7 177	-7 599	

ASPTT NANCY MEURTHE ET MOSELLE

ANNEXE AU BILAN EXERCICE 2009

1 - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Le Compte de résultat présenté tient compte de la valorisation des mises à disposition gratuite de biens et des prestations en nature valorisées par les collectivités locales, La Poste., à l'exception du bénévolat à défaut d'élément permettant une évaluation fiable.

RAPPEL FEIGNES

Le centre de vacances du Col des Feignes a été cédé conjointement avec La Poste à la Société EFFERVESCENCE/ LA CHANOINESSE le 16 octobre 2007. Le terme de l'acte de vente a été fixé au 31 mars 2008. Une aide financière allouée à Vacances ASPTT Col Des Feignes par la Fédération Sportive des ASPTT euros sous forme d'un prêt s'établit à 836 000 euros. Au terme de l'acte de vente, cette somme devait être remboursée au plus tard le 31 mars 2008. Une nouvelle négociation sollicitée par l'acheteur et validée par La Poste et l'ASPTT Nancy diffère le paiement du solde à savoir, 500 000 euros au plus tard le 15 juin ; 750 000 euros au plus tard le 15 juillet et 827 054.29 au plus tard le 30 juillet. Ces montants intègrent le restant dû à La Poste. La part versée à l'ASPTT NANCY MEURTHE ET MOSELLE s'élève à 1 329 895 euros. Au 31 décembre 2008, le solde dû par l'acheteur n'a pas été versé. L'information sur l'absence de financement pourrait remettre en cause la cession du centre constatée dans les écritures comptables de 2007. Sollicitation a été faite auprès de Direction nationale des Affaires Sociales afin d'obtenir une aide financière de 330 000 € sous forme d'avance afin de solder l'emprunt réalisé auprès de la Banque Populaire de Lorraine.

Au 31 décembre 2009, pas d'évolution de la situation si ce n'est une action en justice qui devrait être conclue le 11 juin 2010, faute de quoi une vente à l'amiable devrait être engagée.

Une action Prud'homale est toujours en cours (affaire COMBEAU) en date d'avril 2009. Nouvelle audition en octobre 2010.

La section Handball dite ASPTT NANCY VANDOEUVRE a été mise en sommeil au 30 juin 2009 afin de permettre à cette section d'être autorisée à participer en Division 2 sous une entité unique (pas d'association issue d'un club omnisport). Ce nouveau club se nomme GN ASPTT HB et le siège est le même que celui de l'ASPTT Nancy. Une subvention de 30 000 euros, correspondant au soutien de la ville de Nancy régulièrement imputée à la section a été versée à ce club. De plus une avance de charges à hauteur de 23 933.33 euros a été consentie et comptabilisée en produits à recevoir.

Autres faits importants

Les charges sur exercices antérieurs correspondent essentiellement à des factures reçues après la clôture des comptes 2008 pour le Meeting Stanislas de Septembre 2008 (31 296 €).

Les produits exceptionnels pour 30 739,39 traduisent l'ajustement des intérêts et pénalités lors du remboursement anticipé des emprunts bancaires du col des feignes ;

2 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

Les comptes annuels de l'exercice couvrant la période du 1^o janvier au 31 décembre 2009 ont été établis conformément au Plan Comptable Général, et plus précisément du Plan Comptable des associations (C.N.V.A.) duquel s'inspire le Plan Comptable à usage des ASPTT élaboré par l'Union des ASPTT.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Ph. ANTZENBERGER
Commissaire aux Comptes

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements comptables :
- 2006-06 et 2000-07 sur les passifs
- 2002-10 sur les amortissements et dépréciations des actifs
- 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

3 - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la base des durées suivantes :

Constructions	20 à 40 ans
Agencements de terrains	6 à 15 ans
Agencements de constructions	6 à 15 ans
Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	4 à 10 ans
Matériel sportif et d'animation	5 à 10 ans
Logiciels Informatiques	3 ans

4 - AIDES DE LA POSTE ET DES COLLECTIVITES LOCALES -

Le compte de résultat de l'ASPTT NANCY comporte les prestations en nature dont elle dispose pour assurer son fonctionnement.

En effet, elle bénéficie de divers services des Exploitants La Poste, d'aides sous les formes suivantes évaluées sur la base du recensement effectué par la commission financière de la Fédération Sportive des ASPTT qui se charge de verser les subventions pour le compte de La Poste selon des critères bien définis.

En ce qui concerne les collectivités locales, l'évaluation est faite en fonction d'un coût validé par les services municipaux ou par un coût déterminé par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Ces prestations en nature et le bénévolat sont comptabilisés en comptes de charges et produits et sont édités avec le compte de résultat général ASPTT

5 - COMPTES DE REGULARISATION

Le Bilan comporte :

Des charges constatées d'avance pour un montant de 14 885.40 €.

Des produits constatés d'avance pour un montant de 22 214.99 €.

6 - VARIATION DES FONDS PROPRES

Fonds Propres au 31 décembre 2008	54 023 Euros
<u>Variations de l'exercice :</u>	
Résultat de l'exercice 2009	7 177 Euros
<u>Subventions d'investissements</u>	
Subventions obtenues en 2009	0 Euros
Quote Part virée au Compte de Résultat 2009	0 Euros
Fonds Propres au 31 décembre 2009	61 201 Euros

ASPTT NANCY
Association régie par la Loi de 1901
Siège social : 31 bis avenue du Général Leclerc
54000 NANCY

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

ASPTT NANCY
Association régie par la Loi de 1901
Siège Social : 31 bis, Avenue du Général Leclerc
54000 NANCY

RAPPORT SPECIAL
DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Fait à Ludres, le 17 Mai 2010



Philippe ANTZENBERGER
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Nancy